

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 octobre 2015

PLFSS POUR 2016 - (N° 3106)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 835

présenté par
Mme Michèle Delaunay

ARTICLE 39

Substituer aux alinéas 222 et 223 les soixante-seize alinéas suivants :

« IX *bis.* – A. – Le code de la sécurité sociale est ainsi modifié :

« 1° Au premier alinéa de l'article L. 114-15, la référence : « L. 162-1-14 » est remplacée par la référence : « L. 114-17-1 » ;

« 2° À la fin de la première phrase du second alinéa de l'article L. 131-9, les mots : « ou qui sont soumises au second alinéa de l'article L. 161-25-3 » sont supprimés ;

« 3° À la fin du 2° de l'article L. 133-4, la référence : « L. 321-1 » est remplacée par la référence : « L. 160-8 » ;

« 4° À l'article L. 161-27, les références : « L. 161-1 à L. 161-7, L. 161-10 à L. 161-13 » sont remplacées par les références : « L. 161-1 à L. 161-6 »

« 5° Au sixième alinéa et à la fin de la seconde phrase du douzième alinéa de l'article L. 162-1-14-1, la référence : « L. 162-1-14 » est remplacée par la référence : « L. 114-17-1 » ;

« 6° À la première phrase du deuxième alinéa, à la dernière phrase du troisième alinéa et à l'avant-dernier alinéa de l'article L. 162-1-14-2, la référence : « L. 162-1-14 » est remplacée par la référence : « L. 114-17-1 » ;

« 7° Le I de l'article L. 162-1-15 est ainsi modifié :

« a) Au premier alinéa, la référence : « L. 162-1-14 » est remplacée par la référence : « L. 114-17-1 » et les références : « aux 2° et 5° de » sont remplacées par les mots : « respectivement au 2° de l'article L. 160-8 et à » ;

« b) Au 1°, les références : « au 2° ou au 5° de » sont remplacées par les mots : « respectivement au 2° de l'article L. 160-8 et à » ;

« 8° À la seconde phrase du premier alinéa et au second alinéa de l'article L. 162-1-20, la référence : « L. 162-1-14 » est remplacée par la référence : « L. 114-17-1 » ;

« 9° À la fin du 4° de l'article L. 162-4, la référence : « L. 321-1 » est remplacée par la référence : « L. 160-8 » ;

« 10° Au premier alinéa de l'article L. 162-31, la référence : « de l'article L. 313-4, » est supprimée et la référence : « L. 321-1 » est remplacée par la référence : « L. 160-8 » ;

« 11° Au 3° du II de l'article L. 162-31-1, les références : « 6° et 9° de l'article L. 321-1 » sont remplacés par les références : « 5° et 6° de l'article L. 160-8 » ;

« 12° Au 2° de l'article L. 162-45, la référence : « L. 321-1 » est remplacée par la référence : « L. 160-8 » ;

« 13° À la fin de la dernière phrase du second alinéa de l'article L. 165-12, la référence : « L. 162-1-14 » est remplacée par la référence : « L. 114-17-1 » ;

« 14° À la deuxième phrase du dernier alinéa de l'article L. 314-1, la référence : « L. 162-1-14 » est remplacée par la référence : « L. 114-17-1 » ;

« 15° L'avant-dernier alinéa de l'article L. 315-2 est ainsi modifié :

« a) À la première phrase, la première occurrence des mots : « à l'article » est remplacée par les mots et la référence : « aux articles L. 160-8 et » ;

« b) À la deuxième phrase, la référence : « au 5° de » est remplacée par le mot : « à » ;

« 16° À la première phrase du premier alinéa de l'article L. 323-1, la référence : « au 4° de » est remplacée par le mot : « à » ;

« 17° À la seconde phrase du premier alinéa de l'article L. 323-4, la référence : « L. 313-3 » est remplacée par la référence : « L. 161-1 » ;

« 18° L'article L. 325-1 est ainsi modifié :

« a) À la première phrase du I, les références : « , 4° et 7° de l'article L. 321-1 » sont remplacés par les références : « et 4° de l'article L. 160-8 » ;

« b) Au 7° du II, les références : « aux articles L. 371-1 et L. 371-2 » sont remplacés par la référence : « à l'article L. 371-1 » ;

« 19° Après les mots : « de l'article », la fin de la première phrase de l'article L. 331-1 est ainsi rédigée : « L. 161-1. » ;

« 20° Au 2° de l'article L. 341-3, la référence : « au 4° de » est remplacée par le mot : « à » ;

« 21° Au premier alinéa de l'article L. 353-5, la référence : « L. 313-3 » est remplacée par la référence : « L. 161-1 » ;

« 22° Au début de l'article L. 372-2, les mots : « Sous réserve de l'article L. 161-11, » sont supprimés ;

« 23° À la fin de la deuxième phrase de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 376-4, la référence : « L. 162-1-14 » est remplacée par la référence : « L. 114-17-1 » ;

« 24° À l'article L. 382-8, la référence : « L. 313-3 » est remplacée par la référence : « L. 161-1 » ;

« 25° À la fin du deuxième alinéa et à la dernière phrase du dernier alinéa de l'article L. 471-1, la référence : « L. 162-1-14 » est remplacée par la référence : « L. 114-17-1 » ;

« 26° L'article L. 613-20 est ainsi modifié :

« a) Au troisième alinéa, la référence : « L. 321-1 » est remplacée par la référence : « L. 160-8 » et la référence : « au 5° du même article » est remplacée par la référence : « à l'article L. 321-1 » ;

« b) À l'avant-dernier alinéa, la référence : « au 5° de » est remplacée par le mot : « à » ;

« 27° À l'article L. 711-6, la référence : « L. 321-1 » est remplacée par la référence : « L. 160-8 » ;

« 28° Au premier alinéa de l'article L. 712-9, les mots : « ou charges mentionnés à l'article L. 712-6 » sont remplacés par les mots : « maladie, maternité et invalidité »

« 29° À la fin du premier alinéa des articles L. 722-2 et L. 722-3, les mots : « aux prestations en nature de l'assurance maladie dans les conditions prévues à l'article L. 311-9 » sont remplacés par les mots : « à la prise en charge des frais de santé mentionnés à l'article L. 160-1 » ;

« 30° Le premier alinéa de l'article L. 722-6 est ainsi modifié :

« a) La référence : « L. 313-3, » est supprimée ;

« b) La première occurrence de la référence : « L. 321-1 » est remplacée par la référence : « L. 160-8 » ;

« c) la référence : « au 5° de » est remplacée par le mot : « à » ;

« 31° À la seconde phrase du premier alinéa de l'article L. 722-8-2, la référence : « au 5° de » est remplacée par le mot : « à » ;

« 32° À l'article L. 758-2, la référence : « L. 161-14, » est supprimée ;

« 33° Au premier alinéa des articles 762-4 et L. 762-6, la référence : « L. 321-1 » est remplacée par la référence : « L. 160-8 » ;

« 34° L'avant-dernier alinéa de l'article L. 762-7 est supprimé ;

« 35° Au premier alinéa de l'article L. 765-5, la référence : « L. 321-1 » est remplacée par la référence : « L. 160-8 » ;

« 36° Au second alinéa de l'article L. 821-7, la référence : « L. 381-28 » est remplacée par la référence : « L. 160-17 ».

« B. – Le code de l'action sociale et des familles est ainsi modifié :

« 1° Au premier alinéa de l'article L. 242-12, la référence : « L. 321-1 » est remplacée par la référence : « L. 160-8 » ;

« 2° Au 2° de l'article L. 245-3, la référence : « L. 321-1 » est remplacée par la référence : « L. 160-8 » ;

« 3° L'article L. 251-2 est ainsi modifié :

« a) À la première phrase du deuxième alinéa, la référence : « L. 321-1 » est remplacée par la référence : « L. 160-8 » ;

« b) Après le mot : « et », la fin du troisième alinéa est ainsi rédigée : « 5° de l'article L. 160-8 ; » ;

« 4° Au dernier alinéa de l'article L. 252-1, le mot : « deuxième » est remplacé par le mot : « quatrième » ;

« 5° À l'article L. 252-2, les mots : « au premier alinéa » sont remplacés par les mots : « aux trois premiers alinéas » ;

« 6° Au premier alinéa de l'article L. 252-3, les mots : « du premier alinéa » sont remplacés par les mots : « des trois premiers alinéas »

« C. – Le code de la santé publique est ainsi modifié :

« 1° À l'article L. 6241-3, la référence : « L. 162-1-14 » est remplacée par la référence : « L. 114-17-1 » ;

« 2° Au dernier alinéa de l'article L. 6322-1, la référence : « L. 321-1 » est remplacée par la référence : « L. 160-8 ».

« D. – Le code rural et de la pêche maritime est ainsi modifié :

« 1° Au g du 1° de l'article L. 732-3, les références : « , L. 161-10, L. 161 – 11, L. 161 – 13 » sont supprimées ;

« 2° À la première phrase du deuxième alinéa de l'article L. 751-9, la référence : « au livre III » est remplacée par la référence : « au titre VI du livre I^{er} ».

« E. – À l'avant-dernier alinéa de l'article L. 333-1 du code de la consommation, la référence : « L. 162-1-14 » est remplacée par la référence : « L. 114-17-1 ».

« F. – L'ordonnance n° 77-1102 du 26 septembre 1977 portant extension et adaptation au département de Saint-Pierre-et-Miquelon de diverses dispositions relatives aux affaires sociales est ainsi modifiée :

« 1° L'article 9 est ainsi modifié :

« a) Après le premier alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« - L. 160-8 ; » ;

« b) À la fin du deuxième alinéa, la référence : « L. 161-5 » est remplacée par la référence : « L. 161-4 » ;

« c) Le neuvième alinéa est supprimé ;

« 2° À la première phrase de l'article 9-1, la référence : « (5°) » est supprimée ;

« 3° À l'article 9-4, les références : « , 2°, 3°, 4° de l'article L. 321-1 » sont remplacés par les références : « à 4° de l'article L. 160-8 ».

« G. – Au premier alinéa du II de l'article 23-2 de l'ordonnance n° 96-1122 du 20 décembre 1996 relative à l'amélioration de la santé publique, à l'assurance maladie, maternité, invalidité et décès, au financement de la sécurité sociale à Mayotte et à la caisse de sécurité sociale de Mayotte, la référence : « L. 162-1-14 » est remplacée par deux fois par la référence : « L. 114-17-1 ».

« H. – Au II de l'article 89 de la loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé, la référence : « L. 321-1 » est remplacée par la référence : « L. 160-8 ».

« I. – Au début du II de l'article 44 de la loi n° 2014-40 garantissant l'avenir et la justice du système de retraites, les mots : « À la fin de l'article L. 161-5 et » sont supprimés. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.